

COMMUNE DE MORLANWELZ

Compte communal de 2000

Rapport du Receveur communal

Le compte communal de l'exercice 2000 a été clôturé le 2 avril 2001 et le rapport du receveur communal a été établi le 17 avril 2001.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins a arrêté le compte en séance du 23 avril 2001. En séance du 11 mai 2001, le Conseil communal a approuvé le compte à l'unanimité.

En application de l'article 242 de la Nouvelle Loi Communale, le compte communal pour l'année 2000 est soumis à l'inspection du public. Le compte est déposé à l'Hôtel communal, 6, Rue Warocqué à Morlanwelz, bureau du Receveur communal, où chaque administré peut en prendre connaissance sur place, du 14 au 30 mai 2001, chaque jour ouvrable de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 15 h.

COMPTE 2000 - Rapport du Receveur communal

Introduction

Le compte budgétaire.

1. Présentation du compte budgétaire 2000
2. Evolution des résultats depuis l'instauration de la NCC
3. Engagements à reporter

Le compte général.

1. Synthèse des comptes des classes 6 et 7
2. Comparaison des résultats de la comptabilité générale de 1995 à 2000
3. Les données du bilan

Commentaires à propos des recettes du service ordinaire.

1. Les placements de trésorerie
2. Le Fonds des Communes et les dotations spécifiques
3. Les recettes fiscales additionnelles
4. Les recettes fiscales directes
5. Répartition des taxes en droits nets
6. Les recettes ordinaires de transfert
7. Les dividendes

Commentaires à propos des dépenses du service ordinaire.

1. Les répartitions des dépenses
2. les dépenses de personnel
3. Le service d'incendie
4. La subvention communale au CPAS
5. Les assurances
6. Le fonctionnement
7. Les dépenses ordinaires de transfert
8. Les prélèvements
9. les dépenses de la dette

Le service extraordinaire

INTRODUCTION

1. Les modifications et leurs répercussions sur le traitement des opérations comptables sont relativement fréquentes.

Depuis le 1^{er} janvier 1995, l'arrêté royal du 2 août 1990 portant règlement de la Nouvelle Comptabilité Communale (NCC) est d'application. Un travail préparatoire de longue haleine a été nécessaire : le recensement et l'évaluation du patrimoine en vue de l'établissement du bilan de départ, au 31 décembre 1994, les nombreuses séances d'informations et de formations organisées par la Région Wallonne, par les sociétés d'informatique, par les banques, par l'Union des Villes et Communes,... ont mobilisé le personnel des services financiers pour être prêt au passage à la NCC et aux modifications des écritures dues à l'introduction de la comptabilité générale. Cette dernière a été accompagnée d'une informatisation de plus en plus présente. L'exercice 2000 est le sixième traité en NCC. La NCC est de mieux en mieux maîtrisée.

Un moment de crainte, vite dissipé, s'est manifesté lors du passage à l'an 2000. Pour la Commune de Morlanwelz, tout a bien fonctionné. Donc, cette sixième année de NCC s'est déroulée normalement.

Mais, voici l'approche de l'Euro. En 2002, la comptabilité communale sera enregistrée dans cette nouvelle monnaie. Si nous sommes convaincus que la société productrice de nos logiciels comptables se prépare de longue date, les changements seront d'envergure et les services financiers devront à nouveau s'adapter le plus rapidement possible.

2. La comptabilité communale se subdivise en une comptabilité budgétaire, qui est la suite logique de l'exécution du budget, et une comptabilité générale ou patrimoniale qui présente le compte de résultats et le bilan. Ils couvrent l'année civile 2000 et sont arrêtés au 31 décembre 2000.

Le compte budgétaire permet de mesurer la réalisation des prévisions budgétaires arrêtées en 1999 et revues lors des modifications budgétaires intervenues en 2000. Principalement au service ordinaire, les subdivisions fonctionnelles et économiques permettent une analyse nuancée de la vie communale.

Le compte général établit les comptes de charges et de produits, le résultat d'exploitation et le résultat de l'exercice. Il permet, après les opérations acycliques de fin d'exercice de dresser le bilan de la Commune.

Des opérations annuelles sont réalisées au niveau du patrimoine : désaffectations, acquisitions, réévaluations et amortissements qui s'opèrent selon des règles édictées par les pouvoirs supérieurs. La dette est mise en concordance avec les données de l'organisme bancaire. Elle relate les conversions d'ouvertures de crédits en emprunts, les remboursements anticipés, le passage de la dette à long terme vers la dette à court terme, les comptes d'escomptes de subventions. Pour rappel, depuis l'introduction de la NCC, les comptes de tiers ne sont plus utilisés. La classe 4 du bilan au 31 décembre 2000 fournira les informations relatives à nos dettes et créances.

3. Les comptes annuels se composent du compte budgétaire, du bilan, du compte de résultats et de l'annexe. Ces documents contribuent à donner une vue complète de la situation patrimoniale et financière de la Commune.

4. Actuellement, nous disposons de sept bilans et de six comptes de résultats successifs. Nous disposons également des données annuelles de la comptabilité budgétaire. Ces informations permettent de visualiser les évolutions intervenues dans la vie communale.

LE COMPTE BUDGETAIRE

Le point de départ se trouve dans le budget de l'exercice 2000 voté fin 1999 par le Conseil Communal et ajusté lors des modifications budgétaires intervenues dans le courant de l'exercice 2000. Le budget est un outil prévisionnel organisant et cadrant les recettes et dépenses de la Commune de Morlanwelz.

Les dépenses font l'objet d'une procédure spécifique relativement complexe :

Les engagements sont préparés par la comptabilité et soumis pour approbation au Collège des Bourgmestre et Echevins. Ils donnent lieu ensuite à une commande. Après la facturation et la réception de la facture, l'imputation consiste en une inscription, par le Receveur communal, aux comptes budgétaires et généraux de la dépense. Il certifie ainsi que les crédits nécessaires au paiement sont disponibles et que le dossier est correctement constitué. Les imputations sont présentées au Collège des Bourgmestre et Echevins préalablement à l'ordonnancement et au mandatement de la dépense.

Les recettes font l'objet de l'enregistrements de droits constatés. En cas de besoin, ces droits sont adaptés pour fournir les droits constatés nets.

Le regroupement de ces diverses opérations successives donne lieu aux calculs suivants, tant au service ordinaire qu'au service extraordinaire :

Les droits constatés nets = droits constatés – irrécouvrables et non-valeurs;

Un résultat budgétaire qui est égal aux droits constatés nets – engagements;

Un résultat comptable qui est égal aux droits constatés nets – imputations.

Les engagements à reporter de l'exercice 2000 à l'exercice 2001 représentent la différence entre les engagements et les imputations de l'exercice 2000.

Ces éléments sont repris dans les tableaux ci-dessous :

Le premier tableau établit les résultats budgétaire et comptable de 2000 aux services ordinaire et extraordinaire, les tableaux suivants montrent l'évolution de ces résultats depuis 1995, tandis que le dernier tableau établit les engagements à reporter.

1. Présentation du compte budgétaire de 2000.

	Ordinaire	Extraordinaire	Total
Droits constatés nets -	658.913.564	195.465.724	854.379.288
Engagements	-637.357.731	-230.598.034	-867.955.765
Résultat budgétaire	21.555.833	-35.132.310	-13.576.477
Droits constatés nets –	658.913.564	195.465.724	854.379.288
Imputations	-625.557.343	-89.919.130	-710.476.473
Résultat comptable	33.356.221	110.546.594	143.902.815

2. Evolution des résultats depuis l'instauration de la NCC

1°. Résultats budgétaires :

Année	Ordinaire	Extraordinaire	Total
1995	45.583.952	20.550.820	66.134.772
1996	48.122.795	27.996.587	76.119.382
1997	73.461.735	-14.438.396	59.023.339
1998	78.054.986	-30.656.851	47.398.135
1998 revu par la tutelle	76.675.894	-13.216.701	63.459.193
1999	9.731.268	-4.016.275	5.714.993
1999 revu par la tutelle	9.918.482	-4.016.701	5.901.781
2000	21.555.833	-35.132.310	-13.576.477

2°. Résultats comptables :

Année	Ordinaire	Extraordinaire	Total
1995	72.578.283	60.496.069	133.074.352
1996	74.820.232	56.234.509	131.054.741
1997	90.867.432	62.719.290	153.586.722
1998	96.222.994	119.776.832	215.999.826
1998 revu par la tutelle	94.656.598	137.216.982	231.873.580
1999	27.621.225	150.553.329	178.174.554
1999 revu par la tutelle	36.339.396	150.553.329	186.892.725
2000	33.356.221	110.546.594	143.902.815

3. Engagements à reporter

Les engagements à reporter de l'exercice 2000 à l'exercice 2001 représentent la différence entre les engagements et les imputations de l'exercice.

	Ordinaire	Extraordinaire	Total
Engagements	637.357.731	230.598.034	867.955.765
Imputations	-625.557.343	-84.919.130	710.476.473
Engagements à reporter	11.800.388	145.678.904	157.479.292

LE COMPTE GENERAL

Le compte général permet de dégager les résultats de 2000, services ordinaire et extraordinaire confondus, en tenant compte successivement des charges et produits avec mouvements de trésorerie, sans mouvements de trésorerie et des opérations exceptionnelles.

Il permet également d'établir le bilan au 31 décembre 2000.

1. Synthèse des comptes des classes 6 et 7.

Les classes 6 et 7 de la comptabilité générale correspondent respectivement aux comptes de charges et de produits selon le plan comptable relatif à la NCC.

Trois résultats intéressants sont ainsi calculés. Il s'agit des résultats courants, d'exploitation et de l'exercice. Les formules permettant de calculer ces résultats figurent au tableau ci-dessous.

Les résultats se calculent successivement. Le résultat est soit un boni si les produits sont supérieurs aux charges, soit un mali dans le cas inverse.

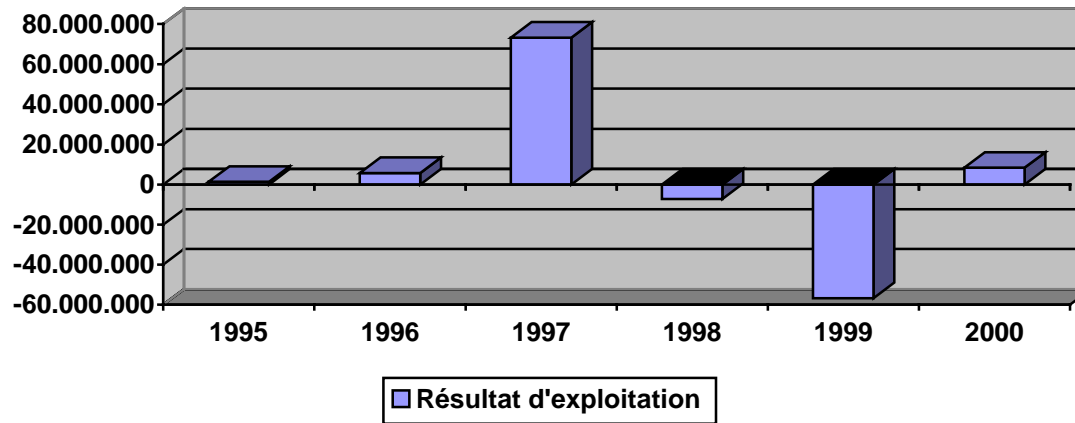
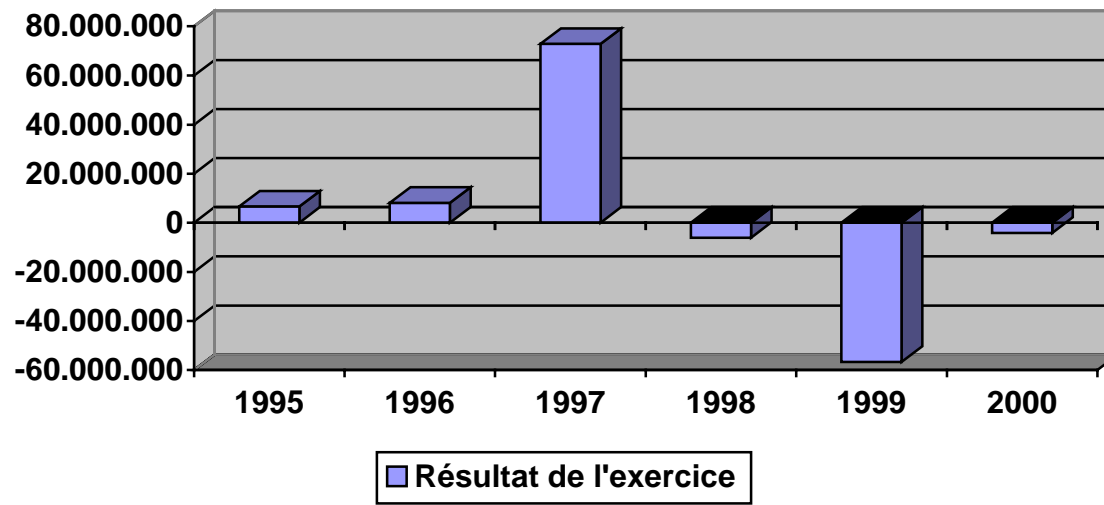
CHARGES		PRODUITS	
Charges courantes avec mouvements financiers (1)	609.773.525	Produits courants avec mouvements financiers (1')	619.217.255
Résultat courant = boni	9.443.730		

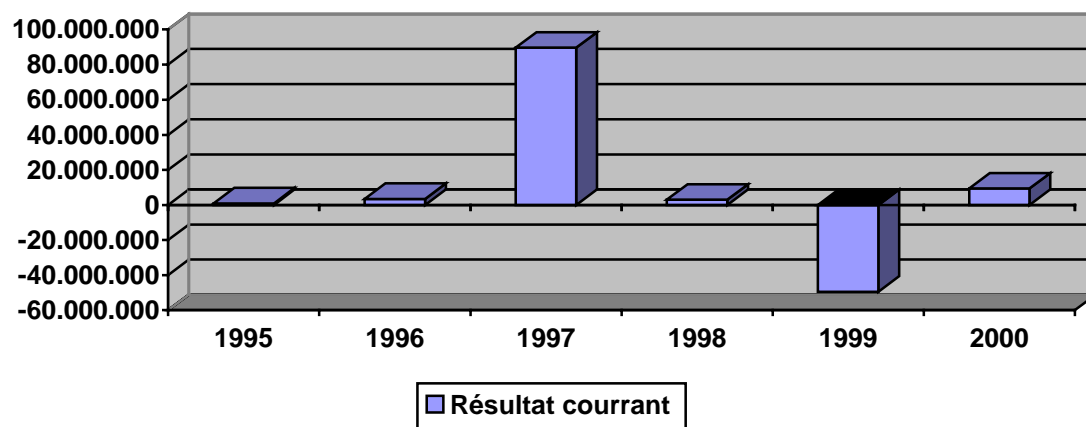
Charges sans décaissement (2)	40.264.937	Produits sans décaissement (2')	39.220.686
Charges d'exploitation (1) + (2)	650.038.462	Produits d'exploitation (1') + (2')	658.437.941
Résultat d'exploitation = boni	8.399.479		

Charges exceptionnelles (3)	3.344.733	Produits exceptionnels (3')	3.392.288
Dotations aux réserves (4)	12.610.585	Prélèvement sur les réserves (4')	0
Charges totales de l'exercice (1) + (2) + (3) +(4)	665.993.780	Produits totaux de l'exercice (1') +(2') +(3') +(4')	661.830.229
		Résultat de l'exercice = Mali	-4.163.551

2. Comparaison des résultats de la comptabilité générale de 1995 à 2000 (pour les exercices traités par la NCC)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000
(1)	521.318.465	541.792.666	547.094.985	562.286.252	581.981.525	609.773.525
(2)	29.592.525	30.332.241	38.369.924	36.643.591	39.049.003	40.264.937
Charges d'exploitation	550.910.990	572.124.907	585.464.909	598.929.843	621.030.528	650.038.462
(3)	537.895	711.029	2.562.970	936.407	1.185.392	3.344.733
(4)			68.399.194	781.776	1.151.150	12.610.585
Charges totales	551.448.885	572.835.936	656.427.073	600.648.026	623.367.070	665.993.780
(1')	522.296.889	545.279.015	636.702.447	565.336.665	532.474.358	619.217.255
(2')	29.999.071	32.651.346	22.031.377	26.469.281	31.731.137	39.220.686
Produits d'exploitation	552.295.960	577.930.361	658.733.824	591.805.946	564.305.495	658.437.941
(3')	5.820.240	3.065.751	2.178.806	2.748.788	2.375.170	3.392.288
(4')			68.314.969			
Produits totaux	558.116.209	580.996.112	729.227.599	594.554.734	566.680.665	661.830.229
Résultat courant	978.424	3.486.349	89.607.462	3.050.413	-49.507.167	9.443.730
Résultat d'exploitation	1.384.970	5.805.454	73.268.915	-7.123.897	-56.725.033	8.399.479
Résultat de l'exercice	6.607.324	8.106.176	72.800.526	-6.093.292	-56.686.405	-4.163.551





Pour rappel, en 1997, les opérations DEXIA ont influencé les résultats à la hausse.

Pour rappel, en 1999, le retard de la perception du précompte immobilier n'a pas permis d'enregistrer l'entièreté des droits et a dès lors influencé les résultats à la baisse.

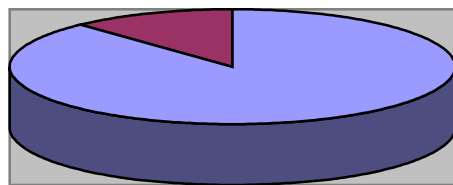
Ces événements anormaux ne favorisent pas les comparaisons linéaires et sont le reflet des aléas auxquels la gestion communale est confrontée.

3. Les données du bilan

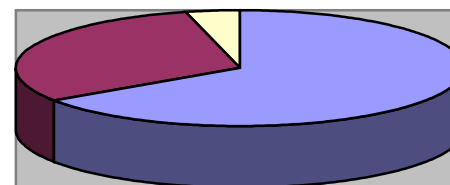
La comptabilité générale permet de recueillir les données du bilan.

Au 31 décembre 2000, le bilan présente les masses suivantes :

ACTIF		PASSIF	
Actifs immobilisés	1.035.748.095	Fonds propres	769.837.079
Actifs circulants	139.600.443	Dette à long terme	359.432.469
		Dette à court terme	45.272.832
		Tiers et régularisation	806.158
Total de l'Actif	1.175.348.538	Total du Passif	1.175.348.538



■ Immobilisés ■ Circulants



■ Fonds propres ■ Dette à long terme
■ Dette à court terme

Le bilan informe sur la "valeur" de la Commune au 31 décembre 2000. Les grandes masses présentées dans le tableau permettent de calculer certains paramètres et certains ratios.

Il est possible, avec les 7 bilans en notre possession, d'effectuer des comparaisons longitudinales. Le tableau ci-dessous présente les données au 31 décembre des exercices 1994 (bilan de départ), 1995,1996, 1997, 1998, 1999 et 2000.

Données	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Actif = Passif	1.007.686.420	1.010.504.032	1.035.653.229	1.054.876.315	1.158.793.878	1.150.771.583	1.175.348.538
A. Immobilisés	818.618.531	891.606.055	914.627.367	921.351.435	940.799.484	997.195.374	1.035.748.095
A. Circulants	189.067.889	118.897.977	121.025.862	133.524.880	217.994.394	153.576.209	139.600.443
Fonds propres	697.498.828	711.083.000	726.798.028	801.490.042	810.001.402	762.344.071	769.837.079
Dettes à LT	242.119.482	255.078.335	256.187.687	216.112.237	302.068.379	353.071.688	359.432.469
Dettes à CT	68.068.110	44.342.697	52.667.514	33.371.076	46.724.097	35.355.824	45.272.832

Nous pouvons remarquer la croissance du total bilantaire qui, de 1994 à 2000, progresse de 1.007.686.420 francs à 1.175.348.538 francs, soit une croissance de 16.64 %.

Les actifs immobilisés sont également en croissance sur la même période. De 818.618.531 francs en 1994, ils atteignent 1.035.748.095 francs en 2000. La croissance est de 26.31 %. Les investissements réalisés par la Commune de Morlanwelz se marquent à ce niveau dans la comptabilité. Ces investissements sont couverts partiellement par le recours à l'emprunt. Les dettes à long terme ont également progressé : 242.119.482 francs en 1994 et 359.432.469 francs en 2000, avec un creux en 1997 qui correspond au remboursement anticipé des emprunts grâce à l'apport de l'opération Dexia. Malgré l'effet Dexia, l'endettement à long terme s'est accru de 48.46 %.

Les dettes à court terme ont davantage fluctué. En 1997, l'effet Dexia a diminué la charge annuelle d'amortissement de la dette de manière significative. La prudence s'impose cependant en matière de dettes à court terme. Cette rubrique comprend, en plus des charges d'intérêts et de remboursements des emprunts, les dettes fiscales et salariales et les dettes envers divers fournisseurs. En 2000, la dette à court terme est constituée à 60 % par les emprunts et à 40% par les autres dettes.

Pour 2000 :

Le fonds de roulement est de : 93.521.453 francs

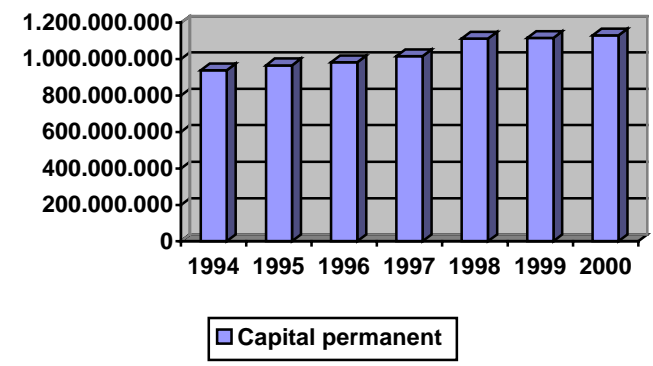
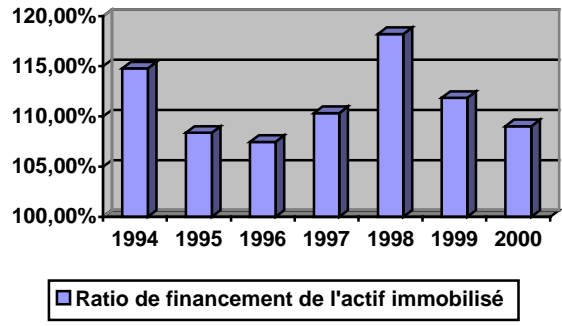
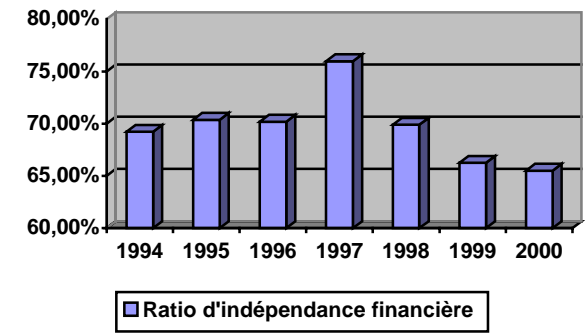
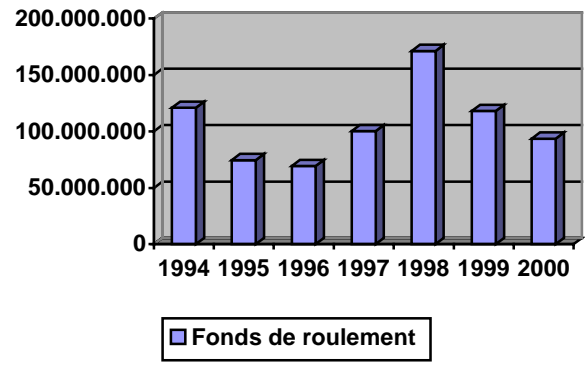
Le capital permanent est de 1.129.269.548 francs.

$$\text{Le ratio de financement de l'actif immobilisé} = \frac{\text{Capital permanent} \times 100}{\text{Actif immobilisé}} = 109.03 \%$$

$$\text{Le ratio d'indépendance financière} = \frac{\text{Fonds propres} \times 100}{\text{Passif total}} = 65,50 \%$$

Il est possible, avec les 7 bilans en notre possession, d'effectuer des comparaisons longitudinales. Le tableau ci-dessous présente les données au 31 décembre des exercices 1994 (bilan de départ), 1995,1996, 1997, 1998, 1999 et 2000.

Calculs	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Fonds de roulement	120.999.779	74.555.280	69.358.348	100.153.804	171.270.297	118.220.385	93.521.453
Capital permanent	939.618.310	966.161.335	982.985.715	1.016.602.279	1.112.069.781	1.115.415.759	1.129.269.548
Ratio de financement de l'actif immobilisé	114,78 %	108,37 %	107,47 %	110,34 %	118,20 %	111,85 %	109.03 %
Ratio d'indépendance financière	69,22 %	70,37 %	70,18 %	75,98 %	69,90 %	66,24 %	65.50 %

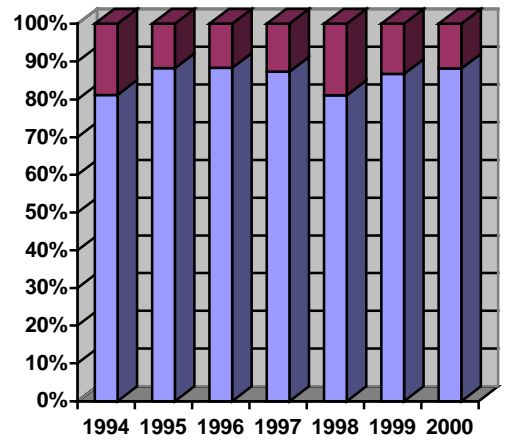


Le fonds de roulement fluctue d'exercice en exercice. Il se situe dans un intervalle allant de 69 millions à 171 millions. Le capital permanent est en croissance constante. En 2000, sa valeur vaut 121 % de la valeur initiale de 1994. Le ratio de financement de l'actif immobilisé a une moyenne de 111.26 % pour les 7 exercices et a été constamment supérieur à 100%

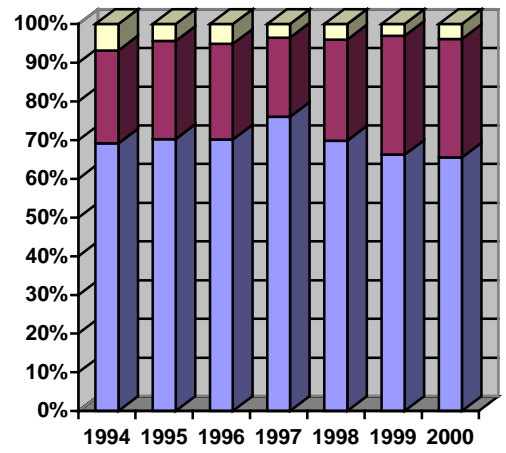
Les comparaisons entre les masses bilantaires nécessitent le calcul des pourcentages des masses par rapport au total annuel du bilan. Au passif, la masse "Tiers et régularisation" est négligée vu qu'elle ne représente que 0.7 pour mille du passif total

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Actif	100	100	100	100	100	100	100
A Immobilisés	81,2	88,2	88,3	87,3	81,1	86,66	88.13
A circulants	18,8	11,8	11,7	12,7	18,9	13,34	11.87

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Passif	100	100	100	100	100	100	100
Fonds propres	69,2	70,3	70,2	76,0	69,9	66,25	65.52
Dettes à LT	24,0	25,3	24,7	20,5	26,1	30,68	30.61
Dettes à CT	6,8	4,4	5,1	3,5	4,0	3,07	3.87



■ A Immobilisés ■ A circulants



■ Fonds propres ■ Dettes à LT □ Dettes à CT

COMMENTAIRES A PROPOS DES RECETTES DU SERVICE ORDINAIRE

1. Les placements de trésorerie :

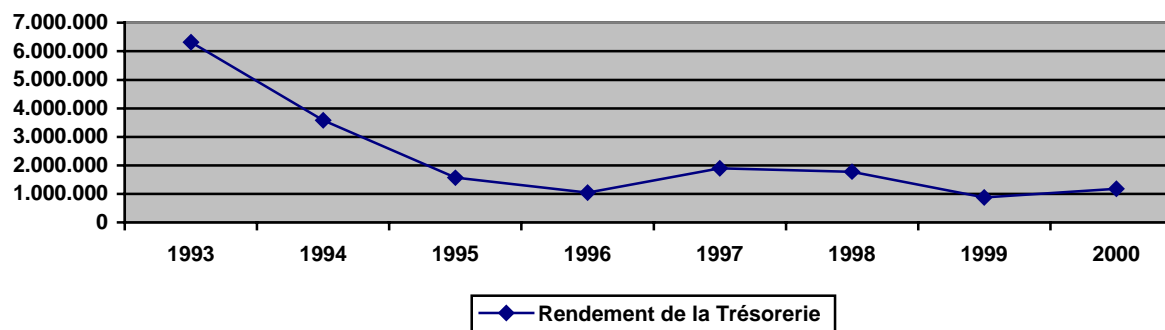
Les taux d'intérêt restent faibles, ce qui est défavorable au rendement. De plus le manque de disponibilités n'a guère permis d'effectuer d'importants placements en 2000. Malgré ces deux facteurs négatifs, une politique de placement active a permis de récolter un maximum d'intérêts.

Il ne faut pas perdre de vue que le compte courant a présenté un solde négatif durant 75 jours ouvrables sur un total de 249. Cela représente une situation négative durant 30% de l'année. La situation la plus difficile est apparue au cours du premier trimestre.

Pour 2000, les placements des excédents de trésorerie ont rapporté 854.754 francs nets. La super ristourne de Dexia et les intérêts créditeurs sur nos divers comptes courants ont rapporté 326.089 francs.

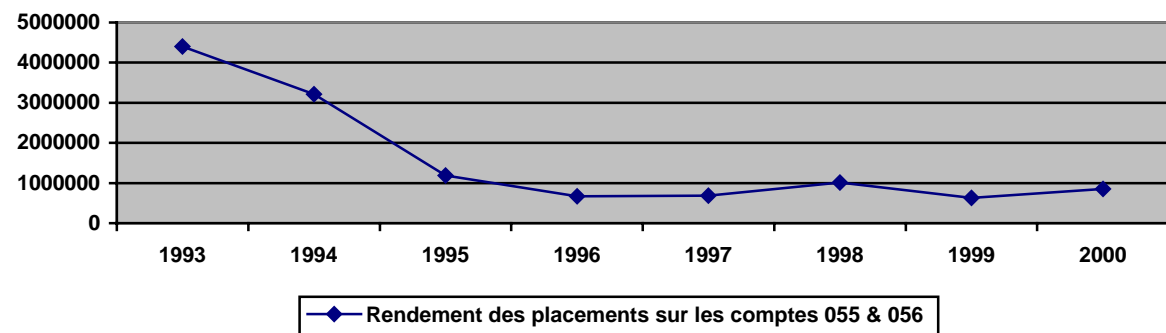
Le total des recettes ordinaires de la dette s'élève à 1.180.843 francs.

1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
6.316.398	3.588.538	1.570.204	1.039.503	1.898.583	1.777.017	873.704	1.180.843



Si nous nous en tenons plus strictement aux placements à court terme sur les comptes 055 ou 056, les produits de ces placements de surplus de trésorerie s'élèvent à 854.754 francs et la comparaison longitudinale des rendements est la suivante :

1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
4.401.755	3.212.543	1.186.465	670.831	685.483	1.015.545	633.336	854.754



2. Le Fonds des Communes et les dotations spécifiques :

En 1999, le Fonds des Communes et les dotations spécifiques ont apporté une recette de 148.008.215 francs.

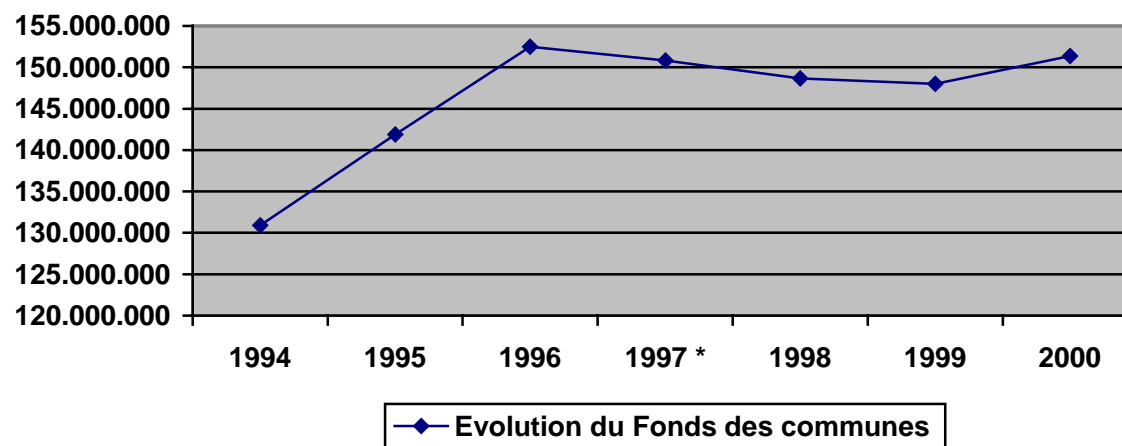
En 2000, le total perçu de la Région wallonne est de 151.378.562 francs se répartissant en 130.939.199 francs en fonds des Communes et 20.439.363 en dotations spécifiques. La progression de 2000 par rapport à 1999 est de 2.28 %. Nous nous rapprochons ainsi des montants de 1996 et 1997 qui présentaient un sommet.

Depuis 1994, l'évolution des recettes de transfert de la Région wallonne pour le fonds des communes et les dotations spécifiques est la suivante :

1994	1995	1996	1997 *	1998	1999	2000
130.889.173	141.879.816	152.490.978	150.838.412 * 152.652.463	148.660.923	148.008.215	151.378.562

* Pour la rigueur du montant, 1.814.051 francs reçus en 1998 ont été ajoutés et comptabilisés en exercices antérieurs en tant que mesures correctives en faveur des communes, ce qui porte le total du fonds à 152.652.463 francs reçus pour l'exercice 1997.

Le tableau et le graphique illustrent la croissance de 1995 et de 1996 et la quasi stabilisation au cours des 4 exercices suivants



Sans doute est-il intéressant de noter que la perception du fonds des communes s'effectue de la manière suivante :

Au 29.02.2000 : la 1^{ère} avance de 30.950.786 francs

Au 31.05.2000 : la 2^{ème} avance de 30.950.786 francs

Au 31.07.2000 : le solde du fonds des communes de 69.037.627 francs.

Au 29.12.2000 : la perception des dotations spécifiques pour un total de 20.439.363 francs.

3. Les recettes fiscales additionnelles.

Les recettes fiscales additionnelles perçues par l'intermédiaire de l'Etat fédéral sont de trois types :

- les additionnels au précompte immobilier : le taux est de 2.750 centimes additionnels.
- les additionnels à l'impôt sur les revenus des personnes physiques dont le taux est de 8% .
- les 10% additionnels à la taxe de circulation routière.

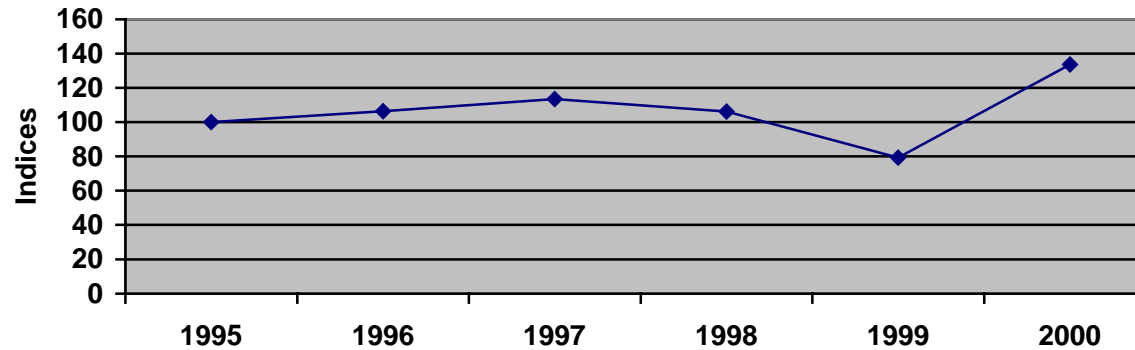
Depuis l'introduction de la NCC, les taux additionnels pratiqués par la Commune de Morlanwelz ont été inchangés.

Les recettes fiscales additionnelles sont de 213.462.867 francs en droits constatés et de 207.931.555 francs en droits nets pour 2000. Pour 1999, les recettes fiscales additionnelles étaient de 126.823.009 francs en droits constatés et de 123.311.955 francs en droits nets.

La comparaison en droits nets est la suivante pour les six derniers exercices :

Additionnels	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Précompte immobilier	60.893.579	60.533.155	69.583.861	68.870.633	*17.006.173	84.374.694
Impôt sur les revenus des personnes physiques	90.069.758	100.270.772	101.548.651	91.173.665	100.898.901	118.199.742
Taxe de circulation routière	4.545.742	4.650.195	5.169.748	5.033.506	5.406.881	5.357.119
Totaux	155.509.079	165.454.122	176.302.260	165.077.804	*123.311.955	*207.931.555
Indices	100.00	106.40	113.37	106.15	*79.29	*133.72

Evolution de la fiscalité additionnelle



* La NCC autorise à budgéter l'entièreté des rentrées d'additionnels tandis qu'au compte, la commune ne peut constater l'entièreté de ces mêmes additionnels. La situation est donc présentée de manière telle qu'elle fausse les résultats. Le droit net de 17.006.173 est donc enregistré pour 1999. Par contre, les droits constatés au compte pour 2000 tiennent compte des récupérations des précomptes en retard.

Le maintien des taux devrait permettre de mieux apprécier l'évolution des recettes fiscales additionnelles. Cependant, pour les deux derniers exercices, les lectures du tableau et du graphique sont affectées par la perception irrégulière du précompte immobilier.

En 1999, un élément perturbateur dans l'évolution du rendement du précompte immobilier est apparu. En effet, la rétrocession du précompte immobilier par le Ministère des Finances ne s'est pas opérée régulièrement. Le tableau ci-dessus illustre particulièrement cette situation. Par rapport à la prévision budgétaire de 72.766.603 francs, la Commune a perçu 17.006.173 francs, soit un retard chiffré à quelque 55.000.000 francs. La perception de 84.374.694 francs en 2000 pour une inscription budgétaire de 76.627.398 francs représente une récupération de quelque 8.000.000 francs. Au 31.12.2000, le retard est estimé à 47.000.000 francs.

Le rendement de l'impôt sur les revenus des personnes physiques est de 118.199.742 francs. Le crédit budgétaire initial introduit selon les instructions du Ministère des Finances était de 102.820.649 francs. La rétrocession de l'Etat fédéral dépasse donc la prévision d'une quinzaine de millions. Si les additionnels sur les revenus du travail perçus en 1999 se situent au même niveau que ceux de 1996 et de 1997 et que la diminution subie en 1998 ne se confirme pas, les recettes de 2000, nettement supérieures, semblent indiquer des pratiques de rétrocession plus rapides.

La rétrocession des additionnels à la taxe de circulation routière est nettement plus stable.

De manière globale, si les rentrées de la fiscalité additionnelle de 1999 sont influencées de manière très significative par la défaillance enregistrée en précompte immobilier, l'évolution au cours de 2000, permet de remarquer une remise à niveau partielle pour la précompte immobilier et une croissance au niveau de l'IRPP. Les tableau et graphique doivent être consultés prudemment.

4. Les recettes fiscales directes :

Ces recettes résultent de l'enrôlement direct des taxes par la Commune. Au cours des exercices antérieurs, ces taxes directes ont été répertoriées en 3 classes selon le rendement. Nous continuerons à les examiner de la même manière.

1° Parmi les recettes les plus significatives, dont le rendement est supérieur à 1.000.000 francs en droits nets, nous pouvons retenir :

	en 1999	en 2000
Taxe sur l'enlèvement des immondices:	19.547.550 francs (1)	19.929.750 francs (1)
Taxe sur l'entretien des égouts :	2.983.000 francs	3.046.500 francs
Taxe sur la force motrice :	1.501.227 francs	1.436.750 francs
Taxe sur la délivrance de documents administratifs :	1302.410 francs	1.010.720 francs
Taxe sur la distribution gratuite d'imprimés publicitaires :	9.507.720 francs (2)	6.388.692 francs (2)
Taxe sur les droits d'emplacement de marchés :	3.122.593 francs	2.902.710 francs.

(1) Ces montants ne tiennent pas compte de 11.991.630 en 1999 et de 11.513.705 francs en 2000 de recettes pour vente de sacs payants vu la dépense équivalente reprise à l'article 87601/435/01 sous l'intitulé " dépenses inhérentes à la collecte des immondices avec des sacs payants".

(2) En 1999, le taux de la taxe sur la distribution gratuite d'imprimés publicitaires non adressés est passé de 1 franc à 2 francs. Il a été maintenu à 2 francs en 2000.

2° Diverses taxes dont les rendements sont compris entre 100.000 francs et 1.000.000 de francs sont enrôlées: la délivrance des permis de bâtir (353.589 francs), les transports funèbres (716.000 francs), les dépôts de mitrailles et de véhicules usagés (300.000 francs), les institutions bancaires (125.000 francs), les logements meublés (335.000 francs), les emplacements de forains (376.400 francs) et les friteries (442.921 francs), les terrains à bâtir (342.020 francs), les locaux commerciaux (353.500 francs) et les pylônes pour GSM (200.000 francs). Ensemble, ces taxes représentent 3.544.430 francs de droits nets..

3° Il reste 10 taxes dont le rendement est inférieur à 100.000 francs. Le rendement total de ces taxes est de 417.900 francs, ce qui représente 0,23 % de la fiscalité totale et 1,01 % de la fiscalité directe.

5. Répartition des taxes en droits nets :

En 1997, le rapport total des impôts et redevances était de 214.511.084 francs se répartissant en 176.302.260 francs en additionnels et 38.208824 francs en fiscalité directe.

En 1998, le total techniquement rectifié* des impôts et redevances est de 202.211.164 francs, dont 165.077.804 francs en additionnels et 37.133.360 francs en perception directe.

En 1999, après la même rectification*, le rendement total des impôts et redevances est de 177.402.834 francs, dont 123.311.955 en additionnels et 42.099.249 francs en fiscalité directe.

En 2000, la rectification* d'un montant de 11.513.705 francs ajuste les montants à 38.675.617 francs pour les taxes directes et à 246.607.857 francs pour le montant total.

(*) Remarque relative à la rectification : en 1997, la recette pour vente de sacs ne figurait pas au chapitre de la fiscalité, donc pour 1998, 1999 et 2000 le produit de la vente des sacs a été déduit afin de rendre possible la comparaison. La déduction de cette recette s'explique d'autant mieux qu'elle est compensée par une dépense équivalente à l'article 87601/435/01.

Fiscalité	1997	1998	1999	2000
Directe	38.208.824	37.133.360	42.099.249	38.675.617
Additionnelle	176.302.260	165.077.804	(*)123.311.955	207.932.240
Totale	214.511.084	202.211.164	(*)177.402.834	246.607.857

(*) Ces deux montants enregistrent le déficit de rétrocession reçue pour le précompte immobilier en 1999.

En 2000, les rétrocessions par l'autorité supérieure dépassent les montants annoncés. Il faut donc remarquer à nouveau la difficulté de cerner l'évolution des recettes fiscales indirectes.

6. Les recettes ordinaires de transfert.

La Commune bénéficie de recettes ordinaires de transfert autres que celles ayant fait l'objet d'un commentaire particulier, telles que le fonds des communes et la fiscalité.

Pour la plupart d'entre-elles, il ne s'agit pas de transferts nouveaux. Cependant, sans entrer dans une énumération exhaustive, il est utile de mettre en évidence l'obtention de certains subsides ayant pour effet de réduire certaines dépenses par ailleurs en croissance.

1°. Indemnités des assurances pour petits dommages subis	3.105.561 francs
2°. Subsides pour les Agents Contractuels Subventionnés : ACS	16.808.172 francs
3°. Subsides de l'IEH et de l'IGH pour les plans d'emploi	3.212.000 francs
4°. Subside de la Région Wallonne pour les ADL	1.250.000 francs
5°. Subventions pour le recrutement et la formation de la police	3.267.520 francs
7°. Subvention de la région Wallonne pour les plans sociaux intégrés	700.000 francs

Par contre la Région Wallonne n'a pas subsidié la création d'emplois locaux d'intérêt social : ELIS (1.320.000 francs au budget). La charge de ce service incombe entièrement à la Commune de Morlanwelz.

La Communauté française attribue 2.115.000 francs (2.759.284 francs en 1999 et 1.965.000 francs en 1998) pour la Bibliothèque et 217.062 francs (243.363 francs en 1999 et 364.041 en 1998) pour la plaine de jeux. La province du Hainaut a alloué un subside de 250.000 francs pour la bibliothèque.

Par ailleurs, la quote-part des travailleurs pour les chèques- repas s'élève à 1.630.120 francs, ce qui réduit d'autant les dépenses communales, de 5.173.057 francs, engagées pour les chèques repas du personnel.

7. Les dividendes

Les dividendes importants reçus en 2000 sont les suivants :

- 1°. 3.142.590 francs pour participation au Crédit Communal,
- 2°. un dividende exceptionnel de DEXIA d'un montant de 12.439.085 francs qui a fait l'objet d'un prélèvement pour alimenter un Fonds de réserve et est donc intégré au bilan,
- 3°. 31.895.392 francs des intercommunales de gaz et d'électricité et 2.244.165 francs de la SWDE.

COMMENTAIRES A PROPOS DES DEPENSES DU SERVICE ORDINAIRE

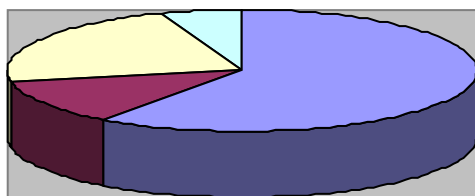
1. La répartition des dépenses selon la classification économique.

1°. Répartition générale.

Le tableau de synthèse présenté dans le compte permet de répartir économiquement les engagements de dépenses pour 2000. Leur comparaison avec les engagements de dépenses de 1999 permet de constater l'évolution des dépenses. L'indexation des barèmes est intervenue au 01.09.2000 et a donc influencé le coût salarial qui a subi une croissance réduite. Les frais de fonctionnement sont à la baisse, alors qu'un effort constant est réalisé chaque année et que, par exemple, les produits énergétiques ont augmenté. Les dépenses de transfert se sont accrues mais c'est principalement la charge de la dette qui est en croissance en absolu de 6.630857 francs et en relatif de 20.79 %. Il faut cependant remarquer que dans l'ensemble des dépenses la dette n'intervient que pour 6.39 %.

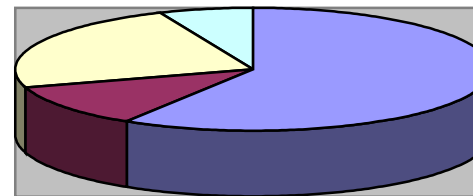
Dépenses économiques	Montants de 2000	Montants de 1999	Variations en BEF	Variations en %	répartition de 2000	Répartition de 1999
Personnel	355.734.163	350.883.123	+ 4.851.040	+ 1.39 %	58.96 %	60.13 %
Fonctionnement	67.805.345	68.219.686	- 414.341	- 0.60 %	11.24 %	11.69 %
Transferts	141.302.879	132.529.685	+ 8.773.194	+ 6.62 %	23.42 %	22.71 %
Dette	38.525.698	31.894.841	+ 6.630.857	+ 20.79 %	6.39 %	5.47 %
Total	603.368.085	583.527.335	+ 19.840.750	+ 3.41 %	100,00 %	100.00 %

Répartition économique des dépenses ordinaires 1999



■ Personnel ■ Fonctionnement ■ Transferts ■ Dette

Répartition économique des dépenses ordinaires 2000



■ Personnel ■ Fonctionnement ■ Transferts ■ Dette

2°. Correction des données.

Les dépenses signalées dans le tableau ci-dessus reprennent l'entièreté des dépenses de l'enseignement. Or, l'intervention de la Communauté française dans les traitements et dans le fonctionnement atténue les dépenses. Pour ce qui concerne le personnel, en 2000, le coût total du personnel communal est de 355.734.163 francs et l'intervention de la Communauté française dans les traitements des enseignants est de 104.460.073 francs. Le coût du personnel hors traitements subsidiés pour l'enseignement est donc ramené à 251.274.090 francs. L'intervention de la Communauté française représente quelque 30 % des dépenses totales de personnel et 87.40 % des dépenses de personnel de l'enseignement.

Exercice	Coût salarial du personnel enseignant	Intervention de la CF dans les traitements	Coût salarial de l'enseignement à charge de la Commune
1998	119.510.006	107.076.139	12.433.867
1999	123.141.777	109.475.044	13.666.733
2000	119.524.181	104.460.073	15.064.108

Depuis le rapport du Receveur pour le compte de 1998, une correction a été calculée pour tenir compte des interventions de la Communauté française dans les traitements des enseignants du gardien, primaire et artistique. Cette correction a ensuite été introduite dans le tableau des dépenses économiques à la rubrique "personnel" afin de mieux cerner les charges supportées par la Commune de Morlanwelz.

Années	Dépenses pour tout le personnel communal	Intervention de la C.F. pour le personnel enseignant	Dépenses réduites de personnel	Dépenses économiques totales réduites	Part du personnel dans les dépenses totales réduites.
1998	337.542.056	107.076.139	230.465.917	455.689.232	50.58 %
1999	350.883.123	109.475.044	241.408.079	474.052.241	50.89 %
2000	355.734.163	104.460.073	251.274.090	498.908.012	50.37 %

La comparaison des poids des dépenses de personnel, hors personnel de l'enseignement, en 1998, 1999 et 2000 donne le même ordre de grandeur. Il se situe entre 50 et 51 % des dépenses totales.

2. Les dépenses de personnel.

1°. Evolution des dépenses de personnel par fonction.

Les dépenses globales du personnel sont reprises dans le paragraphe 1 ci-dessus.

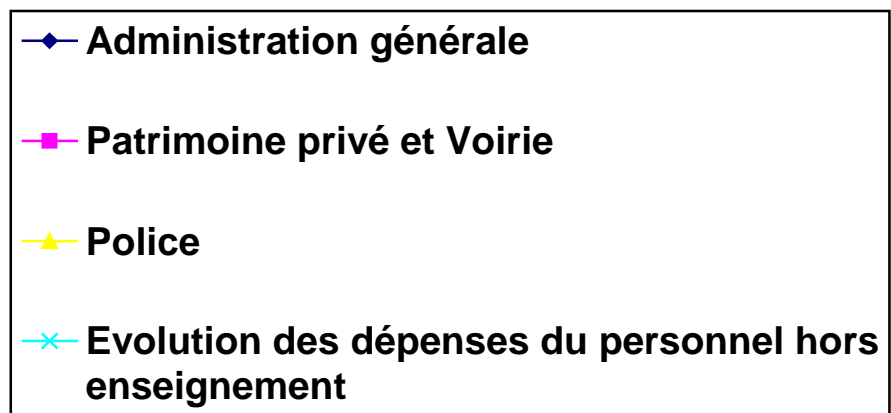
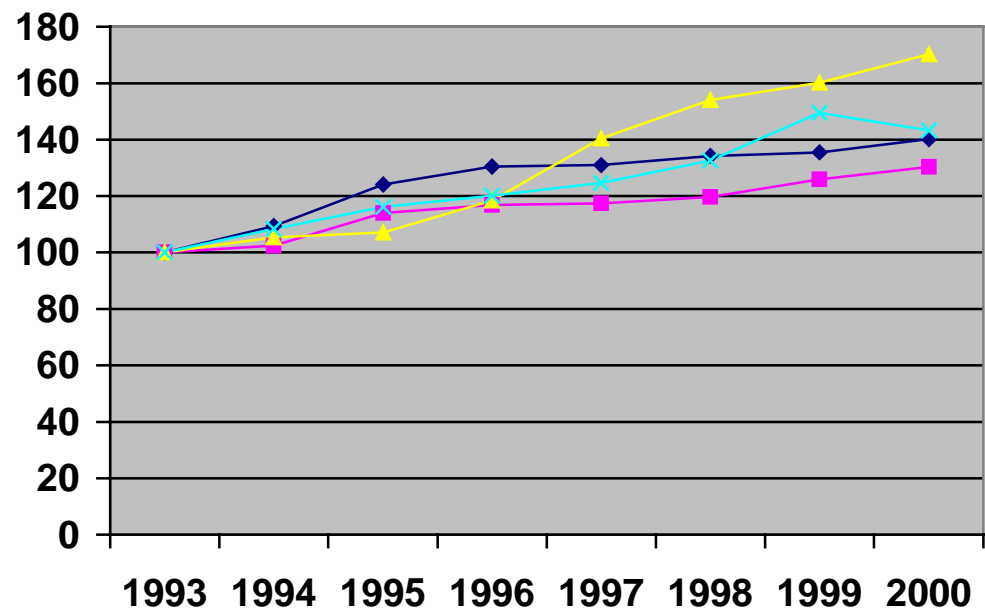
Depuis 1993, un tableau reprenant les engagements de dépenses par fonction a été établi, sauf pour les dépenses d'enseignement dont il a déjà été question plus haut.

Fonctions	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
123	52.326.310	57.217.183	64.879.403	68.247.740	68.547.120	70.219.359	70.912.780	73.389.994
129	16.121.863	17.903.729	17.662.187	15.675.529	15.268.469	14.787.719	13.867.749	13.294.463
*139	7.801.562	7.996.987	5.335.702	4.679.461	4.888.304	4.908.457	5.377.761	5.583.057
399	31.623.997	33.321.316	33.846.656	37.429.523	44.405.031	48.707.373	50.665.944	53.848.803
499	45.934.435	45.617.830	53.065.200	56.813.566	57.579.950	59.422.230	64.258.151	67.511.153
599						907.331	2.709.534	2.905.706
767	5.536.947	5746.012	6.024.381	6.327.289	6.734.928	8.039.313	7.868.662	6.999.523
789					1.495.389	1.582.971	1.310.649	1.365.060
839						887.647	1.574.375	1.330.732
849		3.860.807	4.417.380	2.246.941	1.289.862	1.609.251	2.057.973	2.602.887
876		1.022.887						
879	3.491.797	3.628.206	3.888.670	4.046.227	4.124.357	4.210.399	4.270.560	4.463.523
Totaux	162.836.911	176.314.957	189.119.579	195.465.276	204.333.410	215.282.050	224.874.138	233.294.901

Légende :

123	Administration générale	499	Voirie – Communication	839	Sécurité et assistance sociale
129	Patrimoine privé	599	Commerce - Industrie	849	Aide sociale et familiale
139 *	Services généraux, avantages au personnel	767	Bibliothèques	876	Désinfection – Nettoyage
399	Police	789	Education populaire et arts	879	Cimetière - Environnement

Evolution des dépenses du personnel pour les trois principaux services de la commune



Remarque: le tableau repris ci-dessus, à la différence du relevé récapitulatif figurant dans le compte, ne mentionne ni les primes payées pour couvrir le personnel en assurance loi, ni les dépenses relatives à l'enseignement gardien, primaire et artistique. Le graphique, relatif aux fonctions administration générale (123), patrimoine et voirie (129 et 499) et police (399) et au total hors enseignement, permet de visualiser l'évolution des dépenses pour les 3 rubriques qui représentent ensemble 90 % du total hors enseignement. La tendance observée lors des précédents exercices se confirme : la croissance des dépenses de police est supérieure de 27 points par rapport à l'ensemble ; par contre les autres fonctions sont en dessous de l'évolution générale.

2.° L'attribution des chèques repas au personnel communal.

En 2000, le personnel a reçu des chèques repas d'un montant de 134 francs dont 90 francs sont à charge de la commune et 44 francs à charge de l'agent.

Année	Exercice antérieur	Exercice propre	Total
1993		6.035.922	6.035.922
1994		5.956.733	5.956.733
1995	597.481	4.556.427	5.153.908
1996	506.521	4.322.185	4.828.706
1997	357.276	4.283.332	4.640.608
1998	379.428	4.851.103	5.230.531
1999		5.208.605	5.208.605
2000	489.504	5.157.928	5.647.432

En 2000, la quote-part des agents communaux s'est élevée à 1.630.437 francs contre 1.698.512 franc en 1999.

3°. Cas particulier des dépenses de personnel pour l'enseignement :

Le tableau suivant permettra de comparer certaines données relatives à l'enseignement en 1998, 1999 et 2000.

Le cas spécifique de l'enseignement a déjà été abordé au § 1. Ce tableau permettra de préciser certaines données.

	1998	1999	2000
Coût salarial engagé pour le personnel de l'enseignement primaire et gardien y compris le personnel de nettoyage	101.500.749	104.971.560	101.391.092
personnel de nettoyage des écoles	9.346.227	10.284.303	11.365.559
Intervention autorité supérieure pour l'enseignement fondamental	90.152.276	92.401.159	87.613.772
Autres coûts salariaux	2.002.246	2.286.098	2.411.761

	1998	1999	2000
Coût salarial du personnel de l'académie de musique	18.009.257	18.170.417	18.133.089
Intervention de l'autorité supérieure pour l'académie	16.923.863	17.073.885	16.846.301

De ces tableaux, apparaît particulièrement l'accroissement du coût du personnel de nettoyage des écoles : + 2.000.000 francs en 2ans.

4°. Intervention de la Commune de Morlanwelz pour les prestations de personnel sous contrat avec l'Agence locale de l'Emploi (ALE)

Ces dépenses figurent à l'article 131/222/48

Année	1998	1999	2000
Montant	669.612	895.000	628.300

3. Le service d'incendie

La contribution financière de la Commune au service régional d'incendie ne peut être définitivement connue qu'à l'exercice suivant vu que nous procédons par paiement d'acomptes trimestriels pour l'exercice en cours et du solde pour l'exercice précédent. L'évolution est la suivante:

1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
13.033.138	13.958.220	14.545.000	17.216.823	17.194.955	* 18.955.985	* 15.000.000

Remarque : * En 1999, le montant repris était de 15.000.000 francs. Le montant de 1999 a été rectifié selon le décompte reçu du Gouverneur de la Province. Le coût de 1999 est porté à 18.955.985 francs. Selon le même principe le montant de 2000 correspond au paiement des acomptes et sera rectifié ultérieurement.

Ce tableau visualise la croissance de la dépense. La Commune de Morlanwelz ne peut évidemment pas maîtriser cette dépense qui résulte de la répartition au prorata des coûts du service régional d'incendie.

4. La subvention communale au CPAS

La commune prend en charge une subvention annuelle destinée à couvrir le déficit du CPAS à l'exercice ordinaire. Cette subvention est libérée en douzièmes mensuels afin d'assurer au CPAS une rentrée régulière.

Par ailleurs les dépenses communales sont réparties et ne risquent pas de déséquilibrer la trésorerie communale.

Au cours des derniers exercices, l'évolution du subside est la suivante :

1995	1996	1997	1998	1999	2000
59.563.912	64.000.000	62.000.000	63.540.000	67.833.689	69.584.172

5. Les assurances

Les engagements repris au code 059 du tableau récapitulatif pour les assurances sont de 4.890.090 francs en 1998, de 4.930.308 francs en 1999 et de 5.070.938 francs en 2000.

Les imputations reprises au code 059 du tableau récapitulatif sont de 4.469.820 francs en 1998, 4.594.785 francs en 1999 et 4.817.857 francs en 2000.

Diverses primes, en particulier pour les véhicules, sont reprises aux diverses fonctions. Le tableau reprend les imputations effectuées pour l'exercice propre.

	1998	1999	2000
Assurance- loi	2.710.932	3.003.047	2.915.081
Responsabilité civile	447.296	449.276	448.734
Assurance des bâtiments	1.258.902	1.302.601	1.375.225
Assurance des véhicules	951.508	1.094.146	1.230.021
Assurances diverses	228.070	294.069	276.574
Totaux	5.596.708	6.143.139	6.245.635

De manière tout à fait normale, on constate de nombreux reports de l'exercice 2000 à l'exercice 2001 aux articles relatifs aux assurances.

En effet, les primes sont réajustées alors que l'exercice est clos en fonction de relevés annuels qui sont produits par la Commune de Morlanwelz à la compagnie d'assurances : traitements annuels payés, nombre d'élèves,...

C'est ainsi qu'en 2000, 72.000 francs de primes ont été imputés et payés pour les exercices antérieurs et que certains crédits ont été reportés en 2001.

6. Le fonctionnement

Un tableau de synthèse figure au compte ainsi qu'au paragraphe 1 ci-dessus. Au code économique, les dépenses de fonctionnement engagées sont de 67.805.345 francs, soit 11.24 % des dépenses totales.

En 1998, ces dépenses représentent 11.89 % des dépenses totales. Elles étaient de 11.69 % en 1999

Malgré la part réduite des dépenses de fonctionnement, la décroissance relative confirme l'effort réalisé.

7. Les transferts.

Le tableau reprend les dépenses de transferts engagées pour 1998, 1999 et 2000. Parmi elles, les principales se réalisent au profit du CPAS (un subside qui couvre le déficit du CPAS mis à charge de la Commune, de la salubrité publique pour les transferts relatifs aux immondices et du service des pompiers.

	1998	1999	2000
Total	129.192.874	132.529.685	141.302.879
Dont subside au CPAS	63.554.000	67.833.689	69.598.172
Dont salubrité publique	39.731.010	38.998.200	43.711.500
Dont incendie : acompte + ajustement	15.000.000 + 2.194.955 = 17.194.955	15.000.000 + 3.955.985 = 18.955.985	15.000.000 + ?

En ce qui concerne les immondices, il faut noter que 28.200.000 francs en 1998, 27.000.000 francs en 1999 et 32.150.000 francs en 2000 ont été engagés pour la participation aux frais de fonctionnement de l'Intercommunale d'enlèvement des immondices, article 876/435/01.

11.485.635 francs en 1998, 11.991.630 francs en 1999 et francs en 2000 ont été engagés pour les dépenses inhérentes à la collecte avec sacs payants. A ce propos, il est signalé plus haut que ce transfert est compensé par une recette fiscale équivalente.

8. Les prélèvements.

Les prélèvements engagés du service ordinaire pour le service extraordinaire, article 060/957/01, se présentent comme suit au cours des derniers exercices.

1998	1999	2000
1.265.273	17.927.111	12.439.085 *

* pour le fonds de réserve extraordinaire

9. Les dépenses de la dette.

En se référant à la classe 6, comptes de charges, un tableau permet de comparer les charges financières, tout en isolant en sous-total les charges relatives aux emprunts. :

	1997	1998	1999	2000
Remboursement des emprunts	15.805.557	15.989.006	18.677.703	21.258.925
Charges des emprunts	16.467.465	12.478.310	12.802.046	16.881.856
<i>Sous-total relatif à la dette</i>	<i>32.273.022</i>	<i>28.467.316</i>	<i>31.479.749</i>	<i>38.140.781</i>
Charges financières diverses	769.009	713.064	495.565	484.648
Frais de gestion financière	8.200	5.586	6.155	5.434
<i>Sous-total</i>	<i>777.209</i>	<i>718.750</i>	<i>501.720</i>	<i>491.072</i>
<i>Total</i>	<i>33.050.231</i>	<i>29.185.966</i>	<i>31.981.469</i>	<i>38.630.863</i>

A l'exclusion des charges de la dette, les autres charges financières ont décliné. Les valeurs de ces autres charges n'ont jamais été importantes. En 2000, elles sont de 1.28 % des charges financières totales.

LE SERVICE EXTRAORDINAIRE.

1. Introduction

Le service extraordinaire est caractérisé par l'étalement des recettes et des dépenses sur plusieurs exercices. Certains dossiers de travaux sont particulièrement longs à se clôturer.

Heureusement les dossiers de fournitures se clôturent généralement plus vite. De nombreux dossiers des exercices antérieurs ont été traités en 2000. Il est donc utile de ne pas négliger les données des exercices antérieurs lors de l'examen du service extraordinaire.

Ainsi en 2000, 164.077.498 francs ont été engagés pour les dépenses des exercices antérieurs et 172.211.961 de droits ont été constatés pour les recettes.

A l'exercice propre 2000, des dépenses de 66.349.036 francs ont été engagées et des droits aux recettes ont été constatés pour 23.253.763 francs. Cette confrontation de chiffres montre bien l'importance de la remarque ci-dessus.

L'autre particularité réside dans le financement des dépenses extraordinaires.

L'utilisation de l'emprunt comme moyen de paiement nécessite la gestion des dossiers de la dette à long terme de 5, 10 ou 20 ans. L'obtention de subventions des autorités supérieures entraîne la demande d'escomptes pour la disposition des fonds. La subvention n'est généralement payée qu'à posteriori en fonction du décompte de l'investissement et de l'examen du dossier par l'autorité subsidiaire.

Le service extraordinaire, en tant que tel, a une répercussion dans la comptabilité générale : les investissements sont en effet introduits à la rubrique des " immobilisations corporelles" de l'actif du bilan tandis que les subventions d'investissements reçues et les emprunts sont consignés respectivement aux rubriques V' et VII' (dettes à plus de 1 an) du passif du bilan.

Les nouveaux investissements font l'objet d'une inscription au bilan lors des opérations de fin d'exercice tandis que les anciens investissements voient leurs valeurs réajustées en fonction de l'indice fourni par les autorités de tutelle. De plus les investissements doivent faire l'objet d'amortissements annuels qui modifient les valeurs au bilan mais introduisent également une charge sans décaissement au compte de résultats. De même, les nouveaux emprunts doivent être actés et la partie des dettes remboursables en 2001 doit passer du long terme au court terme.

2. Les chiffres du service extraordinaire.

Année	Crédit budgétaire après modifications	Voies et moyens			Montants comptabilisés	
		Emprunts	Subsides	Autres : prélèvements ou boni ou leasing	Engagements	imputations
1998	230.278.018	133.684.000	90.261.000	6.333.013	209.699.515 dont exercices antérieurs 91.130.708	59.265.832 dont exercices antérieurs 45.786.968
1999	164.113.124	96.412.227	46.069.000	21.631.897	244.030.455 dont exercices antérieurs 153.547.799	89.460.841 dont exercices antérieurs 78.285.897
2000	237.063.828	134.078.092	100.810.000	2.175.736	230.598.034 dont exercices antérieurs 164.077.498	84.919.130 dont exercices antérieurs 76.233.886

Au compte de 2000, les recettes se montent à 195.465.724 francs, dont 172.211.961 francs pour les exercices antérieurs.

Fait à Morlanwelz, le 17 avril 2001.

Le Receveur communal,

Henri CORNET.

